



ASSOCIATION ORTHORISQ

RAPPORT MORAL

Exercice du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Paris, le 23 octobre 2014

Chers Adhérents, Chers Consœurs et Confrères,

Tout d'abord, notre association va toujours bien avec, à ce jour, environ deux mille adhérents, ce qui fait toujours d'OrthoRisq un des premiers organismes agréés en gestion des risques médicaux.

Le Conseil d'Administration constitué le 14 décembre 2012 a poursuivi ses attributions sous la Présidence de Jacques Tabutin et du Bureau formé par le Vice-président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Votre représentativité au sein du CA est assumée par deux Confères qui sont à votre écoute et que vous pouvez interroger directement sur le site OrthoRisq ; ils vont s'adresser plus régulièrement à vous par le biais d'une newsletter-Adhérents. Ce CA exercera encore un an puis sera renouvelé, selon nos statuts, en novembre 2015 pour les trois années suivantes.

L'action de ce CA s'est déroulée dans le strict respect de nos Statuts et de notre règlement intérieur qui a dû subir une actualisation en fonction des durées de mandat électif variable des représentants des Sociétés associées et partenaires. Ces textes qui régissent notre association sont toujours consultables sur le site internet d'OrthoRisq.

Notre Trésorier vous confirmera la bonne santé retrouvée de nos finances avec un bilan très positif, mais que nous saurons conserver en provision pour les exercices ultérieurs. Notre Commissaire aux Comptes (KPMG) a validé sans aucune réserve notre comptabilité ainsi que la gestion financière de notre association. Les dépenses relèvent des rémunérations des Experts et de celles de la Direction selon une grille indemnitaire ainsi que d'une grille de remboursement des frais occasionnés par les réunions de CA ou les missions de représentativité.

La Direction (Henri Bonfait et Philippe Tracol) poursuit son action de supervision de la gestion des bilans et des EPR par les Experts. La gestion des EPR devrait être modifiée avec une analyse plus poussée par l'Adhérent et un contrôle plus méthodologique par l'Expert. Les travaux en groupe d'Experts sur la rédaction de SSP (Solution pour la Sécurité des Patients), alertes, etc..., sont en cours mais ont encore du mal à démarrer : une adaptation de la grille de rémunération devrait stimuler les bonnes volontés. La gestion des bilans annuels a été entièrement réattribuée aux Experts depuis début juillet dernier du fait de l'arrêt du recours au prestataire. La nécessité d'une présence physique à la journée de formation annuelle est obligatoire au moins une fois tous les trois ans avec la possibilité les deux autres années de valider sa formation sur le Web. La Direction vous fera le détail de ces différents points lors de notre prochaine Assemblée Générale pendant le Congrès de la SoFCOT

Les Conseils Professionnel et Scientifique (avec la Commission du Risque) ont poursuivi leurs travaux en relation avec le Collège, l'AOT et le SNCO pour confirmer les orientations générales ayant un intérêt pour l'exercice quotidien de notre spécialité. Le Référentiel Risque d'Orthopédie Traumatologie 2015 a été accepté par la HAS et vous sera détaillé par notre Président de la Commission Risque également lors de la Matinée de Formation Orthorisq du lundi 10 novembre.

La Commission du Risque Assurantiel Médical (CRAM) sous la présidence de Jacques Caton a réussi à réunir les trois principaux assureurs en risque médicaux. Une charte de partenariat entre les Assureurs, le CNP-SoFCOT et OrthoRisq a été signée ; elle encadrera les travaux en cours qui visent à éclaircir la véritable sinistralité de notre spécialité dans l'optique d'une adaptation plus précise du montant de notre assurance en responsabilité civile.

Philippe Tracol est le représentant de la SoFCOT à l'ANSM (Association Nationale de la Sécurité du Médicament) où il suit les différentes alertes (Stryker, Ceraver, ...). Ceci nous permet avec la SoFCOT et ses sociétés associées et partenaires concernées de rédiger une procédure et une conduite thérapeutique à adopter pour vos patients.

Le Développement Professionnel Continu est obligatoire depuis 2014. OrthoRisq participe au sein de l'ODPC-COT à plusieurs programmes DPC sur le versant évaluatif du risque des pratiques professionnelles et des conduites thérapeutiques. C'est la raison pour laquelle la partie formation de notre réunion annuelle a été dissociée de la partie administrative pour pouvoir se dérouler le même jour que les conférences d'enseignement de l'AOT, la veille du début du congrès où l'industrie est présente.

Les membres du CA et du Bureau travaillent pour vous dans l'intérêt de notre association afin d'améliorer vos conditions d'exercice et la qualité de la prise en charge de vos patients.

François Loubignac
Secrétaire Général